

# MIF – Al Amana – Jeunes entrepreneurs (FEDD+ P3)

Lieu :

Maroc

Identifiant du Projet :

55260

Secteur d'activité :

Institutions financières

Public/Privé :

Privé

Catégorie environnementale :

IF

Date de décision sur l'approbation :

19 novembre 2024

Statut :

**Approuvé**

Date de publication du document de synthèse du Projet (DSP) en langue anglaise :

29 novembre 2024

*Conformément au paragraphe 1.4.2 (iii) de la Directive sur l'accès à l'information : « pour les Projets approuvés par la Direction de la Banque, lorsque le Conseil d'administration lui a délégué ce pouvoir d'approbation, le DSP est divulgué au pays membre de la Banque au début de la période de notification de non-objection correspondante, conformément à l'article 13 (iii) de l'Accord portant création de la BERD.*

## Description du Projet

Octroi d'un prêt de premier rang non garanti en dirhams marocains d'un montant maximal équivalent à 20 millions d'euros à Al Amana Microfinance (Al Amana) dans le cadre du Programme en faveur des jeunes entrepreneurs au Maroc au titre du Mécanisme d'intermédiation financière (MIF) pour lui permettre d'accorder à son tour des crédits à des micro, petites et moyennes entreprises (MPME) marocaines privées détenues ou dirigées par de jeunes entrepreneurs âgés de moins de 35 ans. Il est prévu qu'un minimum de 65 % du montant du prêt soit spécifiquement affecté aux régions touchées par le tremblement de terre qui a frappé le Maroc le 8 septembre 2023. Le prêt s'accompagnera d'un programme complet de coopération technique visant à renforcer les capacités d'Al Amana et des sous-emprunteurs.

## Objectifs du Projet

Le Projet vise à élargir les opportunités économiques des jeunes entrepreneurs marocains mal desservis, en partant de l'idée que les MPME détenues ou dirigées par des jeunes de moins de 35 ans représentent une opportunité de marché unique pour le secteur financier marocain et un moyen unique d'accroître l'inclusion financière. Il contribuera par ailleurs au redressement et à la reconstruction des régions touchées par le tremblement de terre survenu en septembre 2023 en tirant parti de la présence exceptionnelle d'Al Amana dans la région.

## Impact sur la transition

Score de l'impact attendu sur la transition (IAT) : 73

Au titre de la qualité « inclusive » permettant de mesurer l'impact sur la transition, le Projet aidera Al Amana à adapter ses pratiques de prêt, sa stratégie, son modèle opérationnel et ses capacités de sensibilisation afin de mieux cibler les jeunes, permettant ainsi à l'institution de microfinancement d'accroître ses activités de prêt en faveur de ce segment mal desservi. La coopération technique complémentaire fournie par le biais du Programme de conseils aux petites entreprises de la BERD viendra renforcer le sens des affaires des sous-emprunteurs et leur fournira les compétences nécessaires pour les aider à développer leurs activités. Un minimum de 65 % du montant du prêt sera spécifiquement alloué aux régions touchées par le tremblement de terre survenu en septembre 2023, contribuant ainsi à la qualité « inclusive » permettant de mesurer l'impact sur la transition.

Au titre de la qualité « compétitive » permettant de mesurer l'impact sur la transition, le Projet contribuera à élargir le portefeuille de prêts d'Al Amana en faveur des jeunes entrepreneurs, en mettant l'accent sur les nouveaux clients, la qualité des actifs et la sensibilisation au niveau régional.

## Client

### AL AMANA MICROFINANCE

Al Amana Microfinance (Al Amana), institution de microfinancement marocaine (IMF) constituée au Maroc en tant qu'organisation à but non lucratif, promeut l'inclusion financière des populations mal desservies au Maroc par l'octroi de microcrédits et la prestation de services financiers et non financiers auxiliaires. Al Amana dispose d'un vaste réseau de 560 agences réparties dans l'ensemble des régions du Maroc, au service de 282 000 clients. À la fin de 2023, Al Amana était la deuxième plus grande IMF du Maroc et affichait un total d'actifs d'environ 342 millions d'euros et une part de marché d'environ 33 %.

## Financement de la BERD

20 000 000,00 euros

## Coût total du Projet

20 000 000,00 euros

## Additionnalité

Le Projet offre une combinaison i) de financement à des conditions qui ne sont pas disponibles sur le marché, ii) de coopération technique dédiée au renforcement des capacités et iii) d'activités visant à intégrer la dimension de genre dans le cadre d'un programme complet qui favorise l'inclusion financière des MPME détenues ou dirigées par des jeunes au Maroc.

## Synthèse environnementale et sociale

Catégorie IF (PES 2019). Al Amana, nouveau client de la Banque, a été créée en 1997 pour fournir des services financiers aux microentrepreneurs. Al Amana a été parmi les premiers signataires de la Smart Campaign, initiative mondiale en faveur de services financiers responsables pour les consommateurs mal desservis. L'IMF suit depuis 2013 les Normes universelles de gestion des performances sociales, qui constituent un guide pour le secteur du microfinancement. Les vérifications environnementales et sociales (E&S) au titre de la diligence raisonnable ont été effectuées en examinant le questionnaire de diligence raisonnable sur les plans E&S rempli par Al Amana ainsi que les informations pertinentes accessibles au public. Ces vérifications ont confirmé qu'Al Amana respecte la législation nationale applicable et que ses dispositions sur le plan environnemental et social sont globalement conformes aux exigences de la BERD à cet égard. Al Amana doit maintenir un système de gestion environnementale et sociale afin d'évaluer, de gérer et de suivre les risques et impacts environnementaux et sociaux associés aux sous-projets qu'elle finance. Al Amana doit se conformer aux Exigences de performance 2, 4 et 9 de la BERD, ainsi qu'à la Liste d'exclusion pour des raisons environnementales et sociales et à la Liste de signalement à l'intention des IF de la BERD, appliquer les orientations pertinentes de la BERD en matière de gestion des risques environnementaux et sociaux, et soumettre à celle-ci des rapports environnementaux et sociaux annuels. Les sous-emprunteurs financés par le prêt d'Al Amana doivent se conformer aux exigences nationales en matière d'environnement, de santé, de sécurité et de travail.

## Coopération technique et financement sous forme de subvention

Le prêt sera assorti i) d'un programme de coopération technique (« CT ») visant à renforcer la capacité interne d'Al Amana à soutenir les jeunes entrepreneurs, en mettant l'accent sur les services numériques et non financiers (financé par le Fonds multidonateurs SEMED) et ii) d'un programme de CT visant à soutenir le sens des affaires des sous-emprunteurs par le biais de divers services non financiers mis en œuvre par le Programme de conseils aux petites entreprises de la BERD (financé par le Fonds d'impact sur les petites entreprises et le Fonds spécial des actionnaires de la BERD « FSA »). En outre, Al Amana bénéficiera iii) d'une compensation basée sur les résultats pour indemniser partiellement l'institution de microfinancement pour les

coûts supplémentaires associés au service et à l'intégration des jeunes clients (financée par le Fonds multidonateurs SEMED), et iv) d'une couverture du risque de première perte couvrant la partie du prêt allouée aux régions touchées par le tremblement de terre survenu en septembre 2023 (financée par le FSA). Le projet est également soutenu par l'Union européenne (« UE ») à travers le FEDD+.

## Contact au sein de l'entreprise

Youssef Bencheqroun  
y.bencheqroun@alamana.org.ma  
+212 (0)5 37 28 95 00  
www.alamana.org.ma  
40, Av. Al Fadila C.Y.M 10130 Rabat Maroc

## Dernière mise à jour du DSP en langue anglaise

29 novembre 2024

## Comprendre la Transition

Pour en savoir plus sur l'approche de la BERD quant à la mesure de l'impact sur la transition, [cliquer ici](#).

## Opportunités commerciales

Pour les opportunités commerciales ou la passation de marchés, contacter la société cliente.

Pour les opportunités commerciales avec la BERD (hors passation de marchés), nous contacter :

Tél : +44 20 7338 7168

Courriel : [projectenquiries@ebrd.com](mailto:projectenquiries@ebrd.com)

Pour les Projets du secteur public, consulter [Passation de marchés](#) sur le site de la BERD, ou :

Tél : +44 20 7338 6794

Courriel : [procurement@ebrd.com](mailto:procurement@ebrd.com)

## Questions d'ordre général

Les questions spécifiques peuvent être envoyées via l'un des [formulaire de contact](#) de la BERD.

## Politique environnementale et sociale (PES)

La [PES](#) et les Exigences de performance (EP) y afférentes définissent les modalités de mise en œuvre par la BERD de son engagement en faveur de la promotion d'un

« développement sain et durable du point de vue de l'environnement ». La PES et les EP contiennent des dispositions spécifiques exigeant des clients qu'ils se conforment à la législation nationale applicable en matière d'information et de consultation du public, et qu'ils mettent en place un mécanisme de règlement des griefs pour recueillir les problèmes et les plaintes des parties prenantes, et en faciliter la résolution, en particulier concernant la performance environnementale et sociale du client et du Projet. En fonction de la nature et de l'ampleur des risques et impacts environnementaux et sociaux du Projet, la BERD demande en outre à ses clients de communiquer les informations qui s'avèrent nécessaires concernant les risques et impacts des Projets, ou de mener des consultations pertinentes auprès des parties prenantes concernées puis d'examiner leurs réactions et d'y répondre.

Pour plus d'informations à propos des pratiques de la BERD dans ce domaine, consulter la [PES](#).

## Intégrité et conformité

Le ou la Responsable de la déontologie de la BERD encourage une bonne gouvernance et assure l'application des normes d'intégrité les plus rigoureuses à toutes les activités de la Banque, en conformité avec les meilleures pratiques internationales. Des vérifications au titre de l'obligation de diligence sont effectuées pour contrôler l'intégrité de tous les clients de la Banque afin d'établir que les projets ne présentent pas de risques inacceptables, en termes d'intégrité ou de réputation, pour la Banque. La BERD est convaincue que l'identification et la résolution des problèmes pendant les phases d'évaluation et d'approbation des projets constituent le moyen le plus efficace d'assurer l'intégrité des transactions de la Banque. Le ou la Responsable de la déontologie joue un rôle essentiel dans ces efforts de prévention, tout en contribuant au contrôle des risques en matière d'intégrité associés aux Projets une fois les investissements réalisés.

Le ou la Responsable de la déontologie est également chargé(e) d'enquêter sur les allégations de fraude, de corruption ou de manquement dans le cadre des Projets financés par la BERD. Toute personne, interne ou externe à la Banque, suspectant un cas de fraude, de corruption ou de manquement, peut le reporter par écrit au ou à la Responsable de la déontologie de la BERD, en envoyant un courriel à l'adresse électronique [compliance@ebrd.com](mailto:compliance@ebrd.com). Tout signalement, même anonyme, fera l'objet d'un suivi par le ou la Responsable de la déontologie et sera examiné. Les signalements peuvent être rédigés dans toutes les langues de la Banque et de ses pays d'opérations. Les informations transmises doivent l'être en toute bonne foi.

## Politique d'accès à l'information (PAI)

La PAI définit la manière dont la BERD diffuse les informations et consulte ses partenaires pour favoriser une meilleure sensibilisation et connaissance de ses stratégies, politiques et opérations, depuis son entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Consulter la page concernant la [Politique d'accès à l'information](#) sur le site Internet de la BERD pour savoir quels types d'informations sont disponibles en ligne.

Les demandes d'informations spécifiques peuvent être envoyées via l'un des [formulaire de contact](#) de la BERD.

## Mécanisme indépendant de responsabilisation dans le cadre des projets (MIRP)

Si les efforts pour aborder des préoccupations environnementales, sociales ou de divulgation au public avec le Client ou la Banque (par exemple via le mécanisme de règlement des griefs du Client au niveau du Projet, ou bien via un échange direct avec la Direction de la Banque) n'ont pas abouti, les personnes ou organisations peuvent adresser leurs préoccupations au Mécanisme indépendant de responsabilisation dans le cadre des projets (MIRP) de la BERD.

Le MIRP examine en toute indépendance les problèmes liés aux Projets qui auraient provoqué, ou seraient susceptibles de provoquer, un préjudice. L'objectif du Mécanisme est : d'encourager le dialogue entre les parties prenantes du Projet en vue de la résolution de problèmes environnementaux, sociaux ou de divulgation au public ; de déterminer si la Banque a respecté sa [Politique environnementale et sociale](#) et les dispositions spécifiques aux Projets de sa [Politique d'accès à l'information](#) ; et le cas échéant, de remédier à tout cas de non-conformité à ces politiques, tout en prévenant un futur problème de non-conformité de la Banque.

Consulter la page Internet du [Mécanisme indépendant de responsabilisation dans le cadre des projets](#) pour en apprendre plus sur le MIRP et son mandat, pour connaître les modalités de [dépôt d'un Recours](#), ou pour contacter le MIRP par courriel à l'adresse [ipam@ebrd.com](mailto:ipam@ebrd.com) afin d'obtenir des conseils ou des précisions sur le MIRP et le dépôt d'un recours.